

## **ENQUETE PUBLIQUE**

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande d'IGRETEC - Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques SC Boulevard Pierre Mayence 1 à 6000 CHARLEROI

en vue d'obtenir **un permis d'environnement relatif au maintien en activité la station d'épuration de Mont-Sainte-Geneviève de 450 EH**

Etablissement **situé : Rue du Village n° S/N à 6540 Mont-Sainte-Geneviève**

*Le dossier complet peut être consulté auprès de l'Administration communale.*

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête                                           | Les observations écrites peuvent être adressées à                                                                                                                 |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le 09 mars 2026                | Le 13 mars 2026               | Administration Communale<br>rue du Pont n° 1<br>6540 LOBBES<br>Le 27 mars 2026 à 11 h | Administration Communale<br>rue du Pont n° 1<br>6540 LOBBES<br>071/59.77.79 ou par mail :<br><a href="mailto:environnement@lobbes.be">environnement@lobbes.be</a> |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, *chaque jour ouvrable sur rendez-vous uniquement (pris au minimum 24h à l'avance - 071/59.00.23).*

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale – **Service Environnement – rue du Pont n° 1 à 6540 Lobbes**, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques auprès du demandeur, du Fonctionnaire technique (rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi – 071/654.776).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal.

A Lobbes, le 05 mars 2026

Par le Collège,

La Directrice Générale, ff

Le Bourgmestre,

Tania **SIDIRAS**

Steven **ROYEZ**